



Programme Stratégique Transversal 2019-2024

Commune de Martelange

1. Introduction

Le PST, c'est quoi ?

Le PST est une démarche de gouvernance locale qui vise à planifier les politiques locales en y incluant un processus d'évaluation.

Le PST permet donc de mener une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés par des projets/ actions. La stratégie s'accompagne d'une planification des objectifs et/ ou des actions. Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permettra de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et, le cas échéant de rectifier le tir.

Le PST, pour quoi faire ?

Le PST poursuit les objectifs suivants :

- Sur base d'un état des lieux documenté, esquisser les contours d'un véritable projet pour la commune et en dégager les actions prioritaires.
- Professionnaliser la gestion communale en adoptant une démarche stratégique (déclinée en axes stratégiques, objectifs opérationnels, puis projets/ actions et moyens d'action).
- Impliquer les autorités communales dans une vision à moyen terme.
- Fédérer les différents plans et programmes existants pour leur donner une visibilité à travers le PST.
- Permettre une vue ainsi qu'une gestion transversale, décloisonnée, coordonnée, voire transcommunale des projets communaux.
- Planifier les ressources et prioriser les actions de façon réaliste.
- Elaborer une démarche qui implique les autorités et les agents communaux et les fédère autour d'un projet.

- Instaurer une meilleure communication avec la société civile et les citoyens

Le PST, un plan parmi les plans ?

Le PST est un programme transversal qui a pour but de fédérer tous les plans existants (plan communal de mobilité, plan d'ancrage du logement, PCDR, etc.) dans un document définissant la politique communale pour la législature, voire au-delà.

De quoi le PST se compose-t-il ?

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe du PST qui concerne le développement des politiques communales.

Il prévoit des objectifs stratégiques (quelle vision pour la commune ?) qui se déclinent en objectifs opérationnels qui eux-mêmes se concrétisent en projets et actions. Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

2. La commune de Martelange

A. Caractéristiques géographiques

La Commune de Martelange se situe dans l'arrondissement d'Arlon, à l'extrémité Est de la Province du Luxembourg, au cœur de l'Ardenne méridionale. La Commune est composée de trois villages ; le plus important est celui de Martelange, viennent ensuite Radelange et enfin Grumelange.

Elle est délimitée par plusieurs communes : au Nord par Fauvillers, au Sud par Attert et Habay, à l'Ouest par Léglise et à l'Est par Rambrouch (GDL).

Le territoire communal de Martelange s'articule autour de deux axes majeurs qui structurent la commune et fondent son identité : la Vallée de la Sûre et la route Nationale 4.

Le territoire communal chevauche deux bassins hydrographiques : le bassin de la Sûre, d'Ouest en Est (la Sûre arrose le Nord de la commune sur 10,55 kilomètres) et le bassin de la Semois au Sud (la commune est drainée par de nombreux ruisseaux affluents de la Rulles).

Le territoire de Martelange est traversé par une voirie de grande communication, la Nationale 4 reliant Bruxelles à Arlon et marquant partiellement la frontière entre le territoire belge et celui du Grand-Duché. La commune est donc facilement accessible par la route et distante de 167 km de Bruxelles, 20 km d'Arlon, 107 km de Namur, 110 km de Liège et 50 km de Luxembourg-Ville.

De manière générale, le paysage de Martelange peut se scinder en deux entités distinctes : - Les creusements de la Haute Sûre. La Haute Sûre imprime au plateau centre ardennais des creusements qui deviennent profonds (supérieurs à 100 mètres) à la frontière luxembourgeoise. Les paysages résultants sont partagés entre boisements sur les pentes et prairies, quelques labours subsistant sur les lambeaux de plateau. L'habitat de ce territoire est groupé en villages et hameaux lâches. On retrouve ces paysages au Nord de la commune. - La bordure méridionale du plateau ardennais. La bordure méridionale du plateau ardennais présente un moindre dénivelé (100 mètres au maximum) et développe un massif forestier continu sur ses vallées et replats. On retrouve ces paysages au Sud de la commune. D'un point de vue paysager, on peut déplorer qu'aucune vue sur la vallée de la Sûre n'est possible depuis la Nationale 4. On observe également une fermeture des paysages en raison de l'abandon de l'agriculture. Le schéma de structure communal de Martelange préconise le maintien indispensable des milieux ouverts tant sur le plan du milieu naturel que du paysage.

B. Démographie

La Commune de Martelange compte 1.886 habitants au 01/01/2019. L'évolution démographique de Martelange constitue un cas particulier si on la compare avec les chiffres enregistrés pour les communes voisines. En effet, jusque dans les années 2000, la commune enregistrait une lente érosion de sa population, alors que ses voisines

présentaient une forte croissance démographique. Cette situation était en grande partie liée à la pénurie foncière de la commune. Depuis 2001, la tendance démographique de Martelange s'est inversée. La création du nouveau lotissement Saint-Nicolas, qui a permis la mise sur le marché de nouveaux terrains à bâtir, s'est notamment traduite par une mise en œuvre immédiate et une hausse de la population communale. La Commune de Martelange connaît désormais un taux de croissance similaire à celui de ses voisines, s'inscrivant de la sorte dans la dynamique démographique régionale. En matière démographique, le schéma de structure communal a pour objectif d'atteindre une population de 2.000 habitants dans l'entité communale. La structure communale actuelle permet d'envisager cet objectif. L'évolution démographique particulière a pour conséquence un vieillissement général de la population de Martelange, qui présente une proportion plus importante de personnes âgées et moins importante de jeunes.

Le revenu moyen déclaré par le contribuable martelangeois est légèrement en dessous de celui que l'on retrouve dans les communes limitrophes à Martelange. Avec un indice de richesse de 98, le niveau de vie à Martelange est moyen. Mais il ne faut pas oublier les déclarants au Grand-Duché du Luxembourg qui n'entrent pas dans les statistiques.

En plus des services communaux, les services publics sur la commune sont un bureau de poste, un parc à conteneurs, les TEC et la proximité de plusieurs gares SNCB. Le bureau de police de Martelange fait partie de la Zone de Police Arlon-Attert-Habay-Martelange. Parmi les services économiques, on trouve l'Agence de Développement Local (ADL) et l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE). Au niveau social, le CPAS est l'acteur important de la commune qui, en plus des services de base d'un CPAS, s'investit dans l'accueil local pour les candidats réfugiés. Le CPAS a aussi mis en place son taxi social et collabore également avec le groupe d'action surendettement (GAS) dont les bureaux sont installés à Martelange.

Le développement économique Martelange était autrefois réputée pour son industrie extractive et la qualité de ses ardoises. Aujourd'hui, cette activité est éteinte et la commune ne possède aucune entreprise importante sur son territoire. Dans le contexte

transfrontalier local, les différences de régimes fiscaux favorisent le développement des activités en territoire grand-ducal, et dans l'espace national, Martelange pâtit de la concurrence des centres urbains voisins (Bastogne, Arlon...). Si la présence de la N4 constitue un atout pour le développement de l'activité économique, la route nationale favorise également la délocalisation des activités principales vers les pôles régionaux. Dans ce contexte, Martelange n'a pas vocation de devenir un pôle économique de grande ampleur. Il s'agit plutôt de favoriser le développement d'activités locales, spécifiques et de proximité, s'inscrivant en complémentarité des pôles régionaux. A l'échelle locale, la N4 permet une très bonne accessibilité des différentes communes. Artère essentielle à l'économie de la région, la N4 est le support au développement de nombreuses petites zones d'activités économiques dispersées sur le territoire des communes voisines.

C. Territoire et environnement bâti

Depuis le 17/09/2008, le schéma de structure communal de Martelange est d'application. Ses grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme sont :

1. Inscrire Martelange au sein du territoire régional.
2. Structurer le territoire communal.
3. Répondre aux besoins primordiaux et lutter contre les exclusions.
4. Inscrire le schéma de structure dans le cadre du développement durable.
5. Protéger le patrimoine et les paysages.
6. Gérer la mobilité autour des objectifs d'aménagement.

Plusieurs espaces publics ont été créés ou réaménagés. Citons notamment la place Baudouin, la Grand'Rue, les abords du moulin Kuborn, la passerelle des oiseaux, le hall sportif..., ainsi que le parc de la Tannerie et le parcours santé. Grâce aux aménagements réalisés ces dernières années, Martelange possède enfin des espaces publics fédérateurs autour du moulin Kuborn, susceptibles de jouer un rôle structurant à l'échelle du village.

Bien que globalement préservé, Martelange comprend plusieurs sites nécessitant une réaffectation, ainsi que des friches urbaines qui participent à la déstructuration du noyau bâti : le site du dépôt des TEC, le site des ardoisières Donner et le site de la menuiserie Koos.

D. Tourisme

L'attrait principal de la commune réside dans son patrimoine naturel de première importance, qui permet le développement d'un tourisme vert, basé sur les activités de plein air et la découverte de la nature. La commune abrite par ailleurs la maison du Parc Naturel de la Haute Sûre, qui devrait à terme constituer un pôle d'attraction dépassant les limites communales. Martelange dispose également d'infrastructures de loisirs sportifs (tennis, pétanque, ...) implantées à proximité du site du moulin Kuborn. Actuellement, les infrastructures d'hébergement sont essentiellement constituées par le camping de « l'Eau Vive », à Radelange. La zone de loisir du Ranch va se développer à la faveur de l'installation d'un village de vacances dès 2020.

La Commune de Martelange compte 1 hôtel, 3 gîtes et 1 camping. Martelange propose de nombreuses attractions aux touristes avec des activités sportives, des sites naturels, architecturaux et religieux et des lieux de mémoire. Martelange est une entité très animée par le folklore et les traditions avec le carnaval, les 2 fêtes locales, , la marche annuelle des marcheurs réunis, la pièce de théâtre de la troupe des Timarans, la nuit des contes et la Saint-Nicolas.

VOLET EXTERNE

1. Être une commune qui améliore son cadre de vie (OS 1)

O.O.1.1 Développer les cœurs de quartiers

Action 1 : Détruire l'ancienne menuiserie et y aménager un nouveau quartier

Action 2 : Développer le quartier du Fockeknapp

Action 3 : Aménagement du centre du village de Grumelange et construction d'une maison de village

Action 4 : Agrandissement de la Maison de village de Martelange et des locaux de l'extrascolaire

Action 5 : Construction de plaine de jeux dans le centre de Radelange, Grumelange et Martelange

O.O.1.2 Améliorer la qualité de vie des habitants

Action 1 : Installation de radars préventifs et répressifs

Action 2 : Réalisation d'une étude de mobilité

Action 3 : Entretien et veiller à la propreté des voiries et espaces publics

Action 4 : Continuer l'entretien du patrimoine communal

Action 5 : Améliorer le plan d'urgence

Action 6 : Achat d'œuvre d'art

Action 7 : Mise en conformité et embellissement des cimetières

Action 8 : Rénovation de la N4 et de la RN 848

Action 9 : Réalisation de pistes cyclables vers Bastogne et vers Arlon.

2. Être une commune qui veille à l'environnement (OS 2)

O.O.2.1 Réduire les émissions de CO2 de la commune

Action 1 : Réalisation d'un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat

Action 2 : Favoriser l'énergie renouvelable dans les bâtiments publics

Action 3 : Changement de l'éclairage public en LED

Action 4 : Planter de nouveaux arbres

O.O.2.2 Promouvoir le local et le durable

Action 1 : Construction d'un hall circuit court

Action 2 : Mise en place d'un marché des producteurs locaux

Action 3 : Adhésion à la Charte "Green deal durable"

Action 4 : Développer des projets écologiques

O.O.2.3 Lutter contre les incivilités

Action 1 : Former un agent constatateur

Action 2 : Animations et actions sur l'environnement

Action 3 : Sécuriser certains lieux publics

3. Être une commune participative et innovante (OS 3)

O.O.3.1. Développer les Smart Cities

Action 1 : Devenir une commune "smart"

Action 2 : Acquérir des applications mobiles pour les citoyens

O.O.3.2. Développer l'esprit citoyen et la participation citoyenne

Action 1 : Renouvellement de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)

Action 2 : Renouvellement de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Action 3 : Renouvellement du Conseil consultatif communal des aînés (CCCA)

Action 4 : Renouvellement du Conseil communal des enfants (CCE)

Action 5 : Renouvellement de la Commission Communale de l'Accueil (CCA)

4. Être une commune qui soutient le commerce la culture le social et le sport (OS 4)

O.O.4.1. Développer la culture, le tourisme et le sport

Action 1 : Soutenir l'installation d'un village de vacances sur le site du Ranch

Action 2 : Rénovation du Belvédère

Action 3 : Convention avec la maison de la culture d'Arlon

Action 4 : Agrandissement du hall de sport

Action 5 : Mise en place d'un mérite sportif et culturel

Action 6 : Organisation d'évènements culturels

O.O.4.2. Soutenir les commerçants et artisans

Action 1 : Mise à disposition de locaux à l'Espace Croix d'Or

Action 2 : Continuité de l'Agence de Développement Local

Action 3 : Création d'une application regroupant les commerçants de la commune et leur produits

Action 4 : Développer le zoning de La Roche Percée

5. Être une commune qui veille à la santé de ses habitants (OS 5)

O.O.5.1 Veiller à l'accès aux soins de santé

Action 1 : Mise à disposition de locaux à l'Espace de la Croix d'Or

Action 2 : Construction d'une maison de santé

O.O.5.2 Offrir des services de qualité

Action 1 : Pérennisation du PCS

Action 2 : Augmentation du nombre de places à la crèche

- Action 3 : Agrandissement de l'extrascolaire
- Action 4 : Collaboration et aide aux écoles
- Action 5 : Collaboration et mise en place de projets avec Inforjeune
- Action 6 : Collaboration et mise en place de services aux citoyens avec le CPAS

O.O.5.3 Veiller aux aînés

- Action 1 : Agrandissement de la Résidence « Le Martinot »
- Action 2 : Information et sensibilisation
- Action 3 : Achat d'une locomobile
- Action 4 : Organisation d'animations pour les aînés

VOLET INTERNE

1. Être une administration qui communique (OS1)

O.O.1.1. Améliorer la communication entre les services

- Action 1 : Réaliser des réunions régulières d'équipes pour les projets de travaux
- Action 2 : Mise en place d'un agenda partagé groupé
- Action 3 : Enregistrer les documents sur un serveur commun
- Action 4 : Augmenter les synergies avec le CPAS

O.O.1.2. Améliorer la communication vers le citoyen

- Action 1 : Engagement d'un responsable communication
- Action 2 : Développer l'utilisation des réseaux sociaux
- Action 3 : Réalisation de capsules vidéo expliquant les infrastructures, les projets en cours, ...
- Action 4 : Publier plusieurs bulletins communaux par an

2. Être une administration efficace et de qualité (OS 2)

O.O.2.1. Améliorer la formation des agents

- Action 1 : Réaliser un plan de formation détaillé
- Action 2 : Réaliser des réserves de recrutement

O.O.2.2. Améliorer le bien-être au travail

- Action 1 : Mettre en place un Team Building pour favoriser la cohésion
- Action 2 : Valoriser le personnel et ses compétences

O.O.2.3. Améliorer les outils à disposition du personnel

- Action 1 : Changement des PC
- Action 2 : Acquérir des outils en fonction de l'évolution

4. ANNEXE

- A. Le Plan Stratégique Transversal 2019-2024 de la commune de Martelange.
- B. L'organigramme de la commune